

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 24 du 24 mars 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

DÉCISION N° 597/ARM/DCSCA/SDM/FIN

fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense.

Du 15 mars 2023

DÉCISION N° 597/ARM/DCSCA/SDM/FIN fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense.

Du 15 mars 2023

NOR A R M E 2 3 0 0 0 2 3 S

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Décision N° 2812/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 27 octobre 2022 fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [410.2.2.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;

Vu le décret N° 2009-1178 du 5 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;

Vu le décret N° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires (JO n° 303 du 31 décembre 2010, texte n° 5) ;

Vu l'arrêté du 17 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants (JO n° 198 du 27 août 2011, texte n° 9) ;

Vu l'[instruction N° 11370/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 25 juillet 2019 portant organisation et fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense](#) ;

Vu la [décision N° 15333/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 novembre 2015 prise en application de l'arrêté du 19 août 2015 fixant les montants de l'indemnité de responsabilité allouée aux trésoriers et aux sous-trésoriers militaires](#) ;

Vu la [décision N° 754/ARM/DCSCA/MET/BFIN du 16 mars 2021 relative aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense](#) ;

Vu la décision du 29 juillet 2022 portant délégation de signature (direction centrale du service du commissariat des armées) (JO n° 178 du 3 août 2022, texte n° 25),

Décide :

Art. 1er. La liste des sous-trésoreries militaires rattachées aux trésoreries militaires de groupement de soutien de base de défense (GSBdD), ainsi que leur catégorisation, sont fixées en annexe.

Art. 2. La sous-trésorerie militaire « *Charente* », rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Rochefort-Cognac, est rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Guyane.

Art. 3. La sous-trésorerie militaire « *Scarpe* », rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Lille, est rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Rochefort-Cognac.

Art. 4. La sous-trésorerie militaire « *Cassiopee* », rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Brest-Lorient, est dissoute.

Art. 5. La sous-trésorerie militaire « *Auguste Bénégig* », rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Brest-Lorient, est rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Nouvelle-Calédonie à compter du 30 avril 2023.

Art. 6. La sous-trésorerie militaire « *Escaut* », rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Lille, est rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Brest-Lorient.

Art. 7. La sous-trésorerie militaire « *Athos* », rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Cherbourg, est dissoute.

Art. 8. La sous-trésorerie militaire « *Aramis* », rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Cherbourg, est dissoute.

Art. 9. La sous-trésorerie militaire « *Armoise* », rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Cherbourg, est créée.

Art. 10. La sous-trésorerie militaire « *Maroni* », rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Cherbourg, est créée.

Art. 11. La sous-trésorerie militaire « *Mahury* », rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Guyane, est dissoute.

Art. 12. La sous-trésorerie militaire « *Aber-Ildut* », rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Lille, est créée.

Art. 13. La sous-trésorerie militaire « *Oyapock* », rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Lille, est créée.

Art. 14. La sous-trésorerie militaire « *Duguay-Trouin* équipage rouge », rattachée à la trésorerie militaire du GSBdD de Toulon, est créée.

Art. 15. [La décision N° 2812/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 27 octobre 2022](#) fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense est abrogée.

Art. 16. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1^{ère} classe,
chef du bureau « finances » de la sous-direction « métiers »,*

Jean-François MARIE.

ANNEXE

ANNEXE .

LISTE DES SOUS-TRÉSORERIES MILITAIRES RATTACHÉES AUX TRÉSORERIES MILITAIRES DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DE BASE DE DÉFENSE.

TRÉSORERIE MILITAIRE DE RATTACHEMENT.	SOUS-TRÉSORERIE MILITAIRE.	CLASSIFICATION.
Trésorerie militaire (TM) groupeement de soutien de base de défense (GSBdD) Angers-Le Mans-Saumur.	AMS-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette de gendarmerie <i>Sèvre.</i>	Autre.
	Vedette de gendarmerie <i>Vertonne.</i>	Autre.
TM GSBdD Antilles.	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>Dumont d'Urville</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>Dumont d'Urville</i> équipage B.	Autre.
	Frégate de surveillance <i>Germinal.</i>	Complexe.
	Frégate de surveillance <i>Ventôse.</i>	Complexe.
	Patrouilleur Antilles Guyane <i>La Combattante.</i>	Autre.
	Patrouilleur côtier <i>Violette.</i>	Autre.
TM GSBdD Besançon.	BSN-EXIA-1.	Complexe.
	Luxeuil.	Autre.
TM GSBdD Bordeaux-Mérignac-Agen.	BDX-EXIA-1.	Complexe.
	BDX-EXIA-2.	Complexe.
	Cazaux.	Autre.
	Mont-de-Marsan.	Autre.
	Pau.	Autre.
	Vedette de gendarmerie <i>Adour.</i>	Autre.
	Antenne GSBdD de Landivisiau.	Autre.
	Antenne GSBdD de la presqu'île de Crozon.	Autre.
	Antenne GSBdD de Lorient-Lann-Bihoué.	Autre.
	Bâtiment base de plongeurs démineurs <i>Styx.</i>	Autre.
	Bâtiment d'essais et de mesures <i>Monge.</i>	Complexe.
	Bâtiment d'expérimentation d'essais et de mesures <i>Dupuy de Lôme</i> équipage A.	Complexe.

Bâtiment d'expérimentation d'essais et de mesures <i>Dupuy de Lôme</i> équipage B.	Complexe.
Bâtiment d'expérimentation à la guerre des mines <i>Thétis</i> .	Autre.
Bâtiment de commandement et de ravitaillement <i>Somme</i> .	Complexe.
Bâtiment d'instruction à la navigation <i>Églantine</i> .	Autre.
Bâtiment d'instruction à la navigation <i>Glycine</i> .	Autre.
Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Rhône</i> équipage A.	Autre.
Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Rhône</i> équipage B.	Autre.
Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Garonne</i> équipage A.	Autre.
Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Garonne</i> équipage B.	Autre.
Bâtiment école <i>Chacal</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Guépard</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Jaguar</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Léopard</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Lion</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Lynx</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Panthère</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Tigre</i> .	Autre.
Bâtiment hydrographique <i>Borda</i> .	Autre.
Bâtiment hydrographique <i>Lapérouse</i> .	Autre.
Bâtiment hydrographique <i>Laplace</i> .	Autre.
Bâtiment hydrographique et océanographique <i>Beautemps-Beaupré</i> équipage A.	Autre.
Bâtiment hydrographique et océanographique <i>Beautemps-Beaupré</i> équipage B.	Autre.
Bâtiment remorqueur de sonar <i>Aldébaran</i> .	Autre.
Bâtiment remorqueur de sonar <i>Altair</i> .	Autre.
Bâtiment remorqueur de sonar <i>Antarès</i> .	Autre.

BSL-EXIA-1.	Complexe.
BSL-EXIA-2.	Complexe.
Chasseur de mines tripartite <i>L'aigle.</i>	Autre.
Chasseur de mines tripartite <i>Andromède.</i>	Autre.
Chasseur de mines tripartite <i>Céphée.</i>	Autre.
Chasseur de mines tripartite <i>Croix du Sud.</i>	Autre.
Chasseur de mines tripartite <i>Pégase.</i>	Autre.
Chasseur de mines tripartite <i>Sagittaire.</i>	Autre.
Côte Mutin.	Autre.
Frégate anti-sous-marine F70 Latouche-Tréville.	Complexe.
Frégate multimiissions Aquitaine équipage A.	Complexe.
Frégate multimiissions Aquitaine équipage B.	Complexe.
Frégate multimiissions Bretagne équipage A.	Complexe.
Frégate multimiissions Bretagne équipage B.	Complexe.
Frégate multimiissions Normandie.	Complexe.
Frégate multimiissions Auvergne.	Complexe.
Frégate de défense et d'intervention Amiral Ronarc'h.	Complexe.
Goélette Belle Poule.	Autre.
Goélette Étoile.	Autre.
Patrouilleur côtier Fulmar.	Complexe.
Patrouilleur côtier de la gendarmerie Géranium.	Autre.
Patrouilleur de haute mer Commandant Blaison.	Complexe.
Patrouilleur de haute mer Enseigne de vaisseau Jacoubet.	Complexe.
Patrouilleur de haute mer Premier maître L'Her.	Complexe.
Patrouilleur outremer Auguste Bénébig. Jusqu'au 30 avril 2023.	Autre.
Patrouilleur outremer Teriieroo a Teriieroolterai.	Autre.

		Patrouilleur outremer <i>Auguste Techer.</i>	Autre.
		Vedette côtière de surveillance maritime <i>Élorn.</i>	Autre.
		Vedette côtière de surveillance maritime <i>Penfeld.</i>	Autre.
		Vedette côtière de surveillance maritime <i>Escaut.</i>	Autre.
		Vedette côtière de surveillance maritime <i>Aber-Wrac'h.</i>	Autre.
		Yawl <i>La Grande Hermine.</i>	Autre.
	TM GSBdD Cherbourg.	Bâtiment base des plongeurs démineurs <i>Vulcain.</i>	Autre.
		CBG-EXIA-1.	Complexe.
		Patrouilleur de service public <i>Cormoran</i> équipage A.	Autre.
		Patrouilleur de service public <i>Cormoran</i> équipage B.	Autre.
		Patrouilleur de service public <i>Flamant</i> équipage A.	Autre.
		Patrouilleur de service public <i>Flamant</i> équipage B.	Autre.
		Patrouilleur de service public <i>Pluvier</i> équipage A.	Autre.
		Patrouilleur de service public <i>Pluvier</i> équipage B.	Autre.
		Patrouilleur côtier de la gendarmerie <i>Armoise.</i>	Autre.
		Vedette côtière de surveillance maritime NG <i>Maroni.</i>	Autre.
	TM GSBdD Ile-de-France.	EM-COS.	Complexe.
		Monthéry.	Autre.
		PEM-EXIA-1.	Complexe.
		PEM-EXIA-2.	Complexe.
		Villacoublay.	Autre.
	TM GSBdD Guyane.	Patrouilleur Antilles Guyane <i>La Confiance.</i>	Autre.
		Patrouilleur Antilles Guyane <i>La Résolue.</i>	Autre.
		Vedette côtière de surveillance maritime <i>Charente.</i>	Autre.
		Vedette côtière de surveillance maritime <i>Organabo.</i>	Autre.
		ISP-EXIA-1.	Complexe.

TM GSBdD Istres-Orange-Salon-de-Provence.	Nîmes.	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Hérault</i> .	Autre.
TM GSBdD Lille.	Creil.	Autre.
	LLE-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Aber-Ildut</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Oyapock</i> .	Autre.
TM GSBdD Lyon-Valence-La Valbonne.	Grenoble.	Autre.
	LNM-EXIA-1.	Complexe.
	LNM-EXIA-2.	Complexe.
TM GSBdD Marseille-Aubagne.	Antenne GSBdD d'Aubagne.	Autre.
	Gap.	Autre.
	MRS-EXIA-1.	Complexe.
	Draguignan.	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Argens</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Huveaune</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Vésubie</i> .	Autre.
TM GSBdD Metz.	Mourmelon.	Autre.
	MTZ-EXIA-1.	Complexe.
	MTZ-EXIA-2.	Complexe.
	Nancy.	Autre.
	Saint-Dizier.	Autre.
TM GSBdD Nouvelle-Calédonie.	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>d'Entrecasteaux</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>d'Entrecasteaux</i> équipage B.	Autre.
	Frégate de surveillance <i>Vendémiaire</i> .	Complexe.
	Patrouilleur de 400 tonnes <i>La Glorieuse</i> .	Autre.
	Patrouilleur outre-mer <i>Auguste Bénébig</i> . À compter du 30 avril 2023.	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Dumbea</i> .	Autre.

TM GSBdD Poitiers-Saint-Maixent.	SMP-EXIA-1.	Complexe.
TM GSBdD Polynésie.	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>Bougainville</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>Bougainville</i> équipage B.	Autre.
	Frégate de surveillance <i>Prairial</i> .	Complexe.
	Patrouilleur côtier de la gendarmerie <i>Jasmin</i> .	Autre.
	Patrouilleur <i>Arago</i> .	Autre.
TM GSBdD Rennes-Vannes-Coëtquidan.	Evreux.	Autre.
	RNS-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Esteron</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Trieux</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Yser</i> .	Autre.
TM GSBdD La Réunion-Mayotte.	Antenne Mayotte du GSBdD-DICOM.	Complexe.
	Frégate de surveillance <i>Floréal</i> .	Complexe.
	Frégate de surveillance <i>Nivôse</i> .	Complexe.
	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>Champlain</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>Champlain</i> équipage B.	Autre.
	Patrouilleur polaire <i>L'Astrolabe</i> équipage A.	Autre.
	Patrouilleur polaire <i>L'Astrolabe</i> équipage B.	Autre.
	Patrouilleur <i>Le Malin</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Verdon</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Odet</i> .	Autre.
TM GSBdD Rochefort-Cognac.	RSC-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Scarpe</i> .	Autre.
	Centre de formation franco-allemand pour le personnel technicologistique TIGRE (CFAPTL TIGRE).	Complexe.

TM GSBdD Strasbourg-Haguenau-Colmar.	Détachement des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne (DET FFECSA).	Complexe.
	Phalsbourg.	Autre.
	SGH-EXIA-1.	Complexe.
	Patrouilleur de haute mer <i>Commandant Birot.</i>	Complexe.
	Patrouilleur de haute mer <i>Commandant Bouan.</i>	Complexe.
	Patrouilleur de haute mer <i>Commandant Ducuing.</i>	Complexe.
	Bâtiment de commandement et de ravitaillement <i>Marne.</i>	Complexe.
	Porte-hélicoptères amphibie <i>Dixmude.</i>	Complexe.
	Porte-hélicoptères amphibie <i>Mistral.</i>	Complexe.
	Porte-hélicoptères amphibie <i>Tonnerre.</i>	Complexe.
	Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Loire équipage A.</i>	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Loire équipage B.</i>	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Seine équipage A.</i>	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Seine équipage B.</i>	Autre.
	Bâtiment base des plongeurs démineurs <i>Achéron.</i>	Autre.
	Bâtiment base des plongeurs démineurs <i>Pluton.</i>	Autre.
	Bâtiment de soutien à la plongée <i>Alizé.</i>	Autre.
	Bâtiment ravitailleur de forces <i>Jacques Chevallier.</i>	Complexe.
	Chasseur de mines tripartite <i>Capricorne.</i>	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Lyre.</i>	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Orion.</i>	Autre.
	Frégate multimiissions de défense aérienne <i>Alsace.</i>	Complexe.
	Frégate multimiissions de défense aérienne <i>Lorraine.</i>	Complexe.
	Frégate multimiissions <i>Provence équipage A.</i>	Complexe.

TM GSBdD Toulon.

Frégate multimiſſions
Provence équipage B.

Complexe.

Frégate multimiſſions
Languedoc équipage A.

Complexe.

Frégate multimiſſions
Languedoc équipage B.

Complexe.

Frégate type « La Fayette »
Aconit.

Complexe.

Frégate type « La Fayette »
Courbet.

Complexe.

Frégate type « La Fayette »
Guépratte.

Complexe.

Frégate type « La Fayette » *La Fayette*.

Complexe.

Frégate type « La Fayette »
Surcouf.

Complexe.

Frégate de défense aérienne
Chevalier Paul.

Complexe.

Frégate de défense aérienne
Forbin.

Complexe.

Patrouilleur côtier de
gendarmerie *Jonquille*.

Autre.

Porte-avions *Charles de Gaulle*.

Complexe.

Sous-marin nucléaire
d'attaque *Améthyste*
équipage bleu.

Complexe.

Sous-marin nucléaire
d'attaque *Améthyste*
équipage rouge.

Complexe.

Sous-marin nucléaire
d'attaque *Casabianca*
équipage bleu.

Complexe.

Sous-marin nucléaire
d'attaque *Casabianca*
équipage rouge.

Complexe.

Sous-marin nucléaire
d'attaque *Émeraude*
équipage bleu.

Complexe.

Sous-marin nucléaire
d'attaque *Émeraude*
équipage rouge.

Complexe.

Sous-marin nucléaire
d'attaque *Perle* équipage
bleu.

Complexe.

Sous-marin nucléaire
d'attaque *Perle* équipage
rouge.

Complexe.

Sous-marin nucléaire
d'attaque *Rubis* équipage
rouge.

Complexe.

Sous-marin nucléaire
d'attaque *Suffren* équipage
bleu.

Complexe.

Sous-marin nucléaire
d'attaque *Suffren* équipage
rouge.

Complexe.

	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Duguay-Trouin</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Duguay-Trouin</i> équipage rouge.	Complexe.
	TLN-EXIA-1.	Complexe.
	TLN-EXIA-2.	Complexe.
TM GSBdD Toulouse-Tarbes-Castres.	Carcassonne.	Autre.
	Montauban.	Autre.
	TLS-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Maury</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Tech</i> .	Autre.
TM GSBdD Tours.	Bourges-Avord.	Autre.
	Orléans.	Autre.
	TRS-EXIA-1.	Complexe.
TM GSBdD Ventiseri-Solenzara.	Calvi.	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Gravona</i> .	Autre.
	VTI-EXIA-1.	Complexe.
TM groupement de soutien de la base des éléments français au Gabon.	Douala.	Complexe.